



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE DAMVILLERS DU 31 JUILLET 2026

L'an deux-mille vingt-six, le trente-et-un juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, légalement convoqués par le Maire, Anita IORI, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Fabrice AUTUGELLE, Anita IORI, Anne POSTAL, Françoise BAUCHOT, Denis BERTRAND, Christine MARCHAL, Francis COURTIER, Jessica GOBERT, Saurenza TRICLIN, Nadège MORGENTHALER, Sylvie PRECHEUR, Thomas FENOT, Alain GLAUDA.

Excusés ayant donné pouvoir : FRANTZEN Vincent (donne pouvoir à Anita IORI, CHOLLET Camille (donne pouvoir à BERTRAND Denis).

Secrétaire de séance : Anne POSTAL

Approbation du PV du 19/06/2026.

1 – VALIDATION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DU SYNDICAT DES EAUX (EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT, SPANC)

Vu les rapports annuels sur le Prix et la qualité du Service (RPQS) de l'Eau potable, de l'Assainissement Collectif et non collectif transmis par le Syndicat des Eaux de la Région de Mangiennes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE les rapports sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif transmis par le Syndicat des Eaux de la Région de Mangiennes pour l'année 2025.

Pour information :

- 1) Eau potable : le tarif de la part fixe reste inchangé, soit 46 €/an ; la part proportionnelle augmente de 0.06 €/m3 de 0 à 500 m3 puis de 0.05 €/m3 au-delà de 500 m3 avec un taux de TVA de 5.5%.
- 2) Assainissement : le tarif de la part fixe reste inchangé, soit 42 €/a, ; la part variable augmente de 0.08 €/m3 et la performance des réseaux diminue de 0.019 €/m3 avec un taux de TVA de 10%.

Adopté à l'unanimité

2 – ADHESION DE LA COMMUNE D'ARRANCY-SUR-CRUSNES AU SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE MANGIENNES

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération du 16 septembre 2025 de la commune d'ARRANCY-SUR-CRUSNES pour adhérer à la compétence **Assainissement Collectif** du Syndicat

des Eaux de la Région de Mangiennes et l'acceptation de cette adhésion par l'Assemblée Générale du Syndicat des Eaux de la Région de Mangiennes en date du 24 septembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE l'adhésion de la commune d'ARRANCY-SUR-CRUSNES à la compétence **Assainissement Collectif** du Syndicat des Eaux de la Région de Mangiennes à compter du 01/01/2027 et la modification des statuts du Syndicat des Eaux de la Région de Mangiennes.

Adopté à l'unanimité.

3 – ADHESION DE LA COMMUNE DE GREMILLY AU SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE MANGIENNES

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération du 23 septembre 2025 de la commune de GREMILLY pour adhérer à la compétence **Eau Potable** du Syndicat des Eaux de la Région de Mangiennes et l'acceptation de cette adhésion par l'Assemblée Générale du Syndicat des Eaux de la Région de Mangiennes en date du 24 septembre 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE l'adhésion de la commune de GREMILLY à la Compétence **Eau Potable** du Syndicat des Eaux de la Région de Mangiennes à compter du 01/01 et la modification des statuts du Syndicat des Eaux de la Région de Mangiennes en date du 24/09/2025.

Adopté à l'unanimité.

4 – ADHESION DE 4 COMMUNES TOUCHEES PAR LES PFAS (JUVIGNY-SUR-LOISON, HAN-LES-JUVIGNY, REMOIVILLE, LOUPPY-SUR-LOISON) AU SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE MANGIENNES

Le Maire informe le Conseil Municipal que 4 communes du canton de Montmédy (Han-lès-Juvigny, Juvigny-sur-Loison, Louppy-sur-Loison et Remoiville), touchées par les PFAS souhaitent adhérer au Syndicat des Eaux de la Région de Mangiennes.

Le Président du Syndicat des Eaux de la Région de Mangiennes sollicite les communes adhérentes à se prononcer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE l'adhésion des communes concernées au Syndicat des Eaux de la Région de Mangiennes

Adopté à l'unanimité.

5 – SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES P'TITS JULES » DE DAMVILLERS

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Fêtes et Cérémonies a décidé d'octroyer la somme de 5 € aux habitants de Damvillers ayant participé au repas du 13 juillet, organisé par l'Association « Les P'tits Jules ».

L'association, qui a réglé la facture des repas, a recensé 40 personnes de Damvillers ayant pris part au repas.

La somme à verser par la Commune à l'association « Les P'tits Jules » s'élèvent donc à 200 € (40 personnes x 5 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal , accepte de verser une subvention de 200 € à l'association « Les P'tits Jules »,

Adopté à l'unanimité

6 – CHANGEMENT DE LIEU DU BUREAU DE VOTE

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les services de la Préfecture en charge des élections procède au recensement des bureaux de vote. Les prochaines échéances électorales auront lieu les dimanches 18 avril 2027 et 2 mai 2027 pour les élections présidentielles. L'actuel bureau de vote est situé à la Salle Ambroise Paré.

Pour des raisons d'accessibilité, le Maire propose de modifier l'implantation du bureau de vote et d'indiquer que ce sera désormais la Salle des Fêtes située place du Maréchal Gérard qui sera désignée comme bureau de vote.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident de désigner la Salle des Fêtes comme bureau de vote, chargent le Maire d'en informer les services de la Préfecture et lui donnent tous pouvoirs pour signer tous documents relatifs à la présente décision.

Adopté à l'unanimité

7 – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : TARIFS DES EMPLACEMENTS FOOD-TRUCKS ET MARCHES DU SAMEDI MATIN

Le Maire informe le Conseil Municipal que le tarif de 40 € des droits de place relatif aux commerces ambulants des marchés du samedi matin est en place depuis le 14 mars 2006 et n'a jamais été revu.

Le commerce habituel de volailles a lieu de mi-avril à fin juin tous les samedis matin. De nouveaux commerces se sont proposés pour participer au marché à compter de mi-juin 2026 : food-truck, rôtisserie, glaces, bonbons, légumes, bijoux...

Il convient donc de définir un tarif d'occupation du domaine public.

Le Maire propose de maintenir le tarif de 40 € par présence du commerce de volailles vivantes ; d'instaurer un tarif de 10 € par présence pour les food-trucks et la rôtisserie utilisant de l'électricité et 5 € par présence des autres stands ambulants n'utilisant pas d'électricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte de modifier le tarif des marchés comme suit :

- * 40 € par présence du vendeur de volailles,
- * 10 € pour les food-trucks et la rôtisserie (électricité incluse),
- * 5 € pour les autres stands ambulants (sans électricité)

Adopté à l'unanimité.

8 – BAIL DU LOCAL DE L'ANCIEN SYNDICAT D'INITIATIVE

Le Maire informe le Conseil Municipal que le local de l'ancien Syndicat d'Initiative, situé place des Martyrs de la Résistance était mis à disposition de la Codecom de Damvillers-Spincourt, dans le cadre de sa compétence « Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté – Promotion Tourisme » depuis la fusion des Communautés de Communes de Damvillers et de Spincourt.

Compte-tenu de la très faible fréquentation du public, la Communauté de Communes de Damvillers-Spincourt a décidé de mettre fin à la mise à disposition de ce local par la Commune (C/f Délibération Codecom du 19 juin 2019).

Le Maire précise que ce local a été rénové par les employés municipaux (nettoyage, peinture, WC, électricité...).

Elle informe le Conseil que Madame BIAVA Anne-Marie, kinésiologue, domiciliée à Merles-sur-Loison, est intéressée pour louer ce local afin d'y exercer sa profession.

Après discussion, le Conseil Municipal : accepte de louer le local à Madame BIAVA Anne-Marie, kinésiologue, et décide de fixer le prix de la location à 100 €/mois + (charges électricité et eau).

Adopté à l'unanimité

09 – ACHAT DES BUREAUX DE L'ANCIENNE GENDARMERIE RUE DE L'ISLE D'ENVIE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a pris attache auprès du Conseil Départemental, propriétaire des bureaux de l'ancienne Gendarmerie, rue de l'Isle d'Envie, afin de connaître le prix de vente du bâtiment.

Le service des Domaines a estimé le prix à 80 000 € et après négociation à 60 000 € H.T.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir ce bâtiment afin d'y créer un foyer intergénérationnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide : l'acquisition du bâtiment de l'ancienne Gendarmerie au prix de 60 000 €,

Voix Pour : Anita IORI, Denis BERTRAND, Christine MARCHAL, Françoise BAUCHOT, Fabrice AUTUGELLE, Francis COURTIER, Alain GLAUDA, Camille CHOLLET, Vincent FRANTZEN.

Voix Contre : Thomas FENOT, Anne POSTAL, Jessica CLEMENT ;

Abstentions : Sylvie PRECHEUR, Nadège MORGENTHALER, Saurenza TRICLIN.

INFORMATIONS DIVERSES

Défense Incendie : le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'installation de la citerne de Gibericy débiteront en octobre 2026.

Vidéoprotection : les travaux sont toujours en cours.

Affouages : 491 stères ont été délivrés pour 3 437 €.(sachant que 2 lots n° 4 Lefevre et n° 23 Ygrec n'ont pas été réalisés).

Extension de réseaux : Route d'Etraye et route d'Ecurey en cours.

Table kiosque : il est proposé aux jeunes de participer à la rénovation des tables et des bancs ;

Le Maire remercie l'assemblée et clôture la séance à 19h08.

La Secrétaire de séance,
Anne POSTAL



Le Maire,
Anita IORI

